



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 50/2026
du Conseil communautaire
Séance du 7 avril 2026**

Date d'envoi de la convocation : 7 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 73

Nombre de conseillers absents : 4

Nombre de votants : 77

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence du doyen de séance M. Jakie BOUGAULT,

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BAGUR Marie-Laure, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BASCLE Charles, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BETTON Thomas, BIALLET David, BODI Trinité, BORDES Pascale, BOUGAULT Jakie, BROCHE Jérôme, CALLEJON Gaetan, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHAPELET Jean-Yves, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, COSTA Ludivine, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DANIEL Georges, DAUDE Denis, DEY Christine, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, EUTEDJIAN Claudine, FRENEIX Marie-Laure, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HAGEAUX Audrey, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LEFRANC Sarah, LIANES Pedro, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MARQUES Léopoldina, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, PALISSE Patrick, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, RIEU José, ROBELET Olivier, ROCA Benjamin, ROCHE Jean, ROUX Olivier, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BERGONZI Margaux (procuration à Thomas BETTON), BOUIS Caroline (procuration à Guillaume MOSSAND), DI-ROLLO Ludovic (procuration à Christophe SERRE), PARADIS Gislaine (procuration à David BIALLET)

Secrétaire de Séance : Thomas BETTON

OBJET : Election du Président de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCLC-SCFI-BFLI-2025, en date du 20 octobre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Considérant que l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'il revient au doyen d'âge de présider la séance d'installation de l'assemblée jusqu'à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et, par renvoi, de l'article L.5211-2 dudit Code, le Président est élu par le conseil communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que l'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18h00, les membres du Conseil communautaire de l'Agglomération du Gard rhodanien se sont réunis au Forum de Laudun l'Ardoise pour donner suite à la convocation qui leur a été adressée,

Considérant que Pascale BORDES, Jérôme JACKEL et Christophe SERRE se sont déclarés candidats,

Considérant que Thomas BETTON est désigné secrétaire de séance,

Considérant que Hélène CHENIVESSE et Julie MERCIER, les deux assesseurs sont désignés pour constituer le bureau de vote, dont le doyen d'âge Monsieur Jackie BOUGAULT en est le président,

Considérant que chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote imprimé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide

- De noter que pour donner suite aux opérations de vote à bulletin secret, le résultat suivant a été établi après le premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	77
Nombre de suffrages déclarés nuls :	1
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	74
Majorité absolue :	38

Pascale BORDES a obtenu 27 suffrages

Jérôme JACKEL a obtenu 3 suffrages

Christophe SERRE a obtenu 44 suffrages

- De proclamer Président, Christophe SERRE de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, ayant obtenu la majorité absolue.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 7 avril 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le secrétaire de séance
Thomas BETTON

